

Des OGM autorisés dans les produits «bio»

Un label “bio” européen qui autorise les pesticides.

Les produits biologiques vendus en Europe pourront dorénavant contenir des résidus d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sans étiquetage particulier, conformément à un nouveau règlement européen qui est entré en vigueur ce 1 janvier 2009.

Adopté en juin 2007 par les ministres européens de l'Agriculture, ce nouveau texte législatif autorise la présence « *fortuite ou techniquement inévitable* » d'OGM à hauteur de 0,9% dans les produits « bio ». Au-delà de ce seuil, ces aliments devront être étiquetés comme contenant des OGM. En deçà, aucune indication au consommateur n'est prévue. Le ministre de l'Agriculture et de l'Environnement belge, Benoît Lutgen, rappelle sur [RTLinfo](#) que ce nouveau règlement sur l'étiquetage des produits bio est en totale contradiction avec les objectifs de développement d'une « *agriculture basée sur des liens de confiance forts entre producteurs et consommateurs et sur des produits de haute qualité* ». Et pour cause !

Le règlement [*OGM : La contamination s'étend*, 9 août 2002).

Mais détecter la présence de gènes manipulés coûte cher et seules quelques grosses associations, comme Greenpeace et Genewatch le font, partiellement, et uniquement à partir des accidents de contamination identifiés.

Ce nouveau règlement européen rappelle ainsi à ceux qui en doutaient qu'on ne parle plus aujourd'hui « *de risque de contamination par les OGM* », **la contamination par dissémination de produits transgéniques dans l'environnement est maintenant plus qu'avérée, elle est convenue** : elle est en train de se produire.

Il est impossible d'organiser la coexistence entre variétés transgéniques et conventionnelles : **la pollution génétique est scientifiquement inévitable**.

Ce nouveau règlement étend donc aux produits « *bio* » les dispositions européennes déjà en vigueur depuis 2004 pour l'ensemble des aliments issus de l'agriculture conventionnelle.

Vu qu'il est prévisible qu'à terme tous les produits de l'agriculture et donc tous nos aliments seront contaminés par les organismes transgéniques, les décideurs politiques viennent donc d'autoriser la présence d'OGM, en deçà d'un certain seuil (0,9%) dans les éléments étiquetés « *biologiques* ».

On peut supposer que lorsque la contamination par les semences transgéniques va progresser, il suffira à nos brillants politiques de pondre un nouveau règlement permettant, d'augmenter ce seuil, de revoir à la hausse les « *plafonds qui sont exclusivement liés à la présence fortuite et techniquement inévitable d'OGM* » : ainsi, rêvons qu'en 2060, seront probablement considérés comme aliments issus de l'agriculture biologique des produits agricoles contenant un taux de gène transgénique inférieur à... disons... 20%. Voire plus. Tout dépendra probablement du degré de contamination...

Tous les scientifiques savent en effet maintenant qu'il va y avoir contamination. Une étude de Greenpeace montre clairement que la coexistence est un leurre : « *les cultures d'OGM à grande échelle empêchent définitivement les consommateurs et les producteurs de choisir des produits ou des semences sans OGM.* » [

Aujourd'hui, comme l'explique Henri Thepaut, président de la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique) : « il suffira de 5% d'ingrédients bio. Dès lors qu'on mettra une fraise bio dans un yaourt, on pourra le dire sur le paquet ». »

Ce nouveau “label” aurait normalement dû faire son apparition ce 1er janvier, en même temps que le nouveau règlement, mais son introduction a été reportée.

Soyez donc patients. Il vous faut attendre encore un peu avant de pouvoir acheter des produits « bio européen » ne contenant pas plus de 5% d'OGM...

Bon appétit.

• *Les amis de la Terre et d'autres ONG dénoncent le fait que ce nouveau label autorise l'usage des **pesticides** et que la Commission s'aligne de fait "sur les exigences des multinationales et veut rabaisser l'agriculture bio au niveau de l'agriculture dite « raisonnée » qu'elles soutiennent".*

A lire :

- [L'impossible coexistence](#) (pdf). 7 années d'OGM et de contamination du maïs biologique et conventionnel : une approche à partir des cas de la Catalogne et de l'Aragon.
- [Les produits bio pourront contenir des OGM](#)
- [Décision européenne : les produits bio pourront contenir des OGM !](#)
- [La contamination par les OGM est inéluctable](#)
- [OGM Contamination Register 2007](#)
- [L'Espagne contaminée par les OGM... Va-t-on laisser la même catastrophe se produire en France ?](#)

Des sites :

- [Combat Monsanto](#)
- [Greenpeace](#)
- [Les Amis de la Terre](#)

Article publié également par Agoravox :

<http://www.agoravox.fr/actualites/europe/article/des-ogm-autorises-dans-les-49924>

[1] Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91

[2] <http://www.europa.eu.int/comm/food/...>

[3] [L'Espagne contaminée par les OGM](#)

[4] microbiologiste et professeur à l'université de Berkeley en Californie. Ses travaux ont connu un retentissement mondial à l'occasion de la publication dans la revue *Nature*, en 2001, de preuves de contamination par du maïs OGM de variétés natives des hauts plateaux mexicains d'Oaxaca. Interview à lire sur le site du [Collectif 29 Mai](#)

Copyright © 2013 Global Research